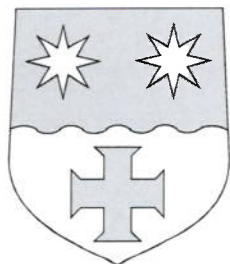


LINTGEN



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par sa décision du 31 octobre 2024, le conseil communal a introduit des nouveaux règlements-taxes concernant l'utilisation des immeubles communaux « Festsall A Mouschelt » et « Veräinshaus ».

Lintgen, le 11 novembre 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,